

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

SEANCE DU BUREAU DE L'ETABLISSEMENT DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 A 09H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice :	14
Membres présents :	13
Membre représenté :	0
Membre absent :	0
Membre excusé :	1
Membres votants :	13

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à 09h30, se sont réunis en les locaux de l'Hôtel de Ville de Bois-Colombes sis 15, rue Charles Duflos - 92270 BOIS-COLOMBES, les membres du bureau de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 1^{er} septembre 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 13

M. Yves REVILLON, Président.

M. André MANCIPOZ, 1^{er} Vice-président.
M. Georges MOTHRON, 2^{ème} Vice-président.
M. Stéphane COCHEPAIN, 3^{ème} Vice-président
M. Patrick CHAIMOVITCH, 4^{ème} Vice-président.
M. Patrice LECLERC, 5^{ème} Vice-président.
M. Pascal PELAIN, 6^{ème} Vice-président.
Mme Camille GICQUEL, 7^{ème} Vice-présidente.
Mme Marie-Do AESCHLIMANN, 8^{ème} Vice-présidente.
Mme Sylvie MARIAUD, 9^{ème} Vice-présidente.
Mme Fatoumata SOW, 11^{ème} Vice-présidente
Mme Anne-Laure PEREZ, 12^{ème} Vice-présidente
Mme Leïla LARIK, 13^{ème} Vice-présidente.

POUVOIR DONNE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 0

ABSENT : 0

EXCUSEE : 1

Mme Josette de MARVAL, 10^{ème} Vice-présidente.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Secrétaire de séance : M. Stéphane COCHEPAIN, 3^{ème} Vice-président, désigné en séance conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Le Bureau de l'Etablissement passe à l'examen des projets de délibérations.

I - DEVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

BT-2023/S05/001 Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Nature pour la réalisation d'une étude de caractérisation et d'intervention sur les secteurs de surchauffe urbaine du Territoire de Boucle Nord de Seine : Délibération adoptée à l'unanimité.

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BT-2023/S05/002 Développement économique - Soutien à l'installation de deux jeunes sociétés lauréates du concours CréArgenteuil 2023 au sein de la pépinière d'entreprises l'Ouvre-Boîte à Argenteuil et dotations financières : Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Fait et affiché à Gennevilliers, le 7 septembre 2023.

Yves REVILLON



Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

Toute délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Toute délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.